

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

PROCÈS-VERBAL de la séance ajournée
du conseil des commissaires
(2017-2018), tenue à La Prairie.
Le 26 juin 2018 à 19h30.

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 26 JUIN 2018 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigneur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Margot Pagé (9)
Michelle Morin (3)
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Bessette (1)
Stéphane Desjardins (8)
André Dugas (7)
Tommy Gaulin, représentant EHDAA
Didier Jeanson, représentant du comité de parents, niveau secondaire
Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale
MM. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint
François Janelle, directeur général adjoint
Sylvain Petit, directeur général adjoint

ET :

M^{mes} Germain Brière, directrice du Service des ressources financières
Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications
MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCES :

M^{mes} Sophia Plante, représentante du comité de parents
Valérie Roy, représentante du comité de parents, niveau primaire

M. Cédric Fontaine (6)

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

C.C.-4541-06-18 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

05.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

05.01 Nomination aux postes de direction adjointe d'école secondaire

06.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Budget de la commission scolaire 2018-2019

06.01 TRAFICS

06.02 Présentation du budget 2018-2019

06.03 Budget d'investissement 2018-2019 – Information complémentaire

06.04 Budget des établissements – Tableau

06.05 Approbation des budgets des établissements – Résolution

06.06 Adoption du budget de la commission scolaire – Résolution

07.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

07.01 École Notre-Dame-de-l'Assomption - Protocole d'entente pour l'aménagement du stationnement et débarcadère – Ville de Châteauguay

07.02 École de la Rive – Protocole d'entente pour l'aménagement du stationnement et débarcadère – Ville de Châteauguay

07.03 Dérogation à la Politique d'acquisition de biens et services – Projets d'investissement et autres contrats

07.04 Plan directeur d'investissements 2018-2023

07.05 Fernand-Seguin – Service de concession alimentaire, appel d'offres 17-074-AOI

07.06 Service de déneigement et de déglçage 2018-2021, appel d'offres 17-079-AOP (**Sujet retiré**)

07.07 Écoles Louis-Cyr et Daigneau – Protocole d'entente, terrain Napierville autorisation du MEES

07.08 Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Constant pour le projet de médiation culturelle « Le lac des Fées » (**Sujet retiré**)

07.09 École Notre-Dame-de-l'Assomption – Réaménagement de la cour de l'école, appel d'offres 17-080-AOP-91707

07.10 École de la Rive – Réfection des débarcadères et travaux connexes, appel d'offres 17-078-AOP-91730

07.11 École Pierre-Bédard – Utilisation du stationnement – Les Gril-lades à Poudrette, Ville de Saint-Rémi – Modification de la résolution C.C.-4509-05-18 (**Sujet retiré**)

08.00 LEVÉE DE LA SÉANCE SJOURNÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

C.C.-4542-06-18

05.01 NOMINATION AUX POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE SECONDAIRE

M. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

de nommer M^{me} Geneviève Allaire et M. Jean-François Fortin à titre de direction adjointe d'école secondaire au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. Ces nominations sont assujetties à une période d'essai d'une année. Les dates de leur entrée en fonction seront déterminées ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2018-2019

06.01 TRAFICS

06.02 PRÉSENTATION DU BUDGET 2018-2019

06.03 BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018-2019

06.04 BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

C.C.-4543-06-18

06.05 APPROBATION DES BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par la Commission scolaire et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la politique de répartition des ressources de la Commission scolaire adoptée sous la cote (Résolution C.C.-2698-02-14);

CONSIDÉRANT les « Règles de répartition des ressources » de la Commission scolaire telle que modifiée suivant les recommandations du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les règles de répartition des ressources de la Commission scolaire et ont été adoptés par leur conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire

d'approuver les budgets de tous les établissements suivants : De la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Notre-Dame-Saint-Joseph (004-003), Saint-François-Xavier (005), Jean-XXIII (006), de la Magdeleine (007), Fernand-Seguin (012), Jean-Leman (013), Saint-Marc (014), Plein-Soleil (015), Louis-Lafortune (018), des Cheminots (019), de l'Odyssée (021), des Timoniers (022), des Bourlingueurs (023), Saint-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Souigny (029), Jacques-Leber (030), de l'Aquarelle-Armand-Frappier (032), Félix-Leclerc (033), Marc-André-Fortier (037), Gérin-Lajoie (038), des Trois-Sources (039), Saint-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), de la Rive (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), Saint-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Saint-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), Saint-René (056), des Bons-Vents (057), Saint-Isidore-Langevin (060-061), Saint-Viateur-Clotilde-Raymond (063-064), Pierre-Bédard (065), Jacques-Barclay (068), des Moussaillons-et-de-la-Traversée (069), Saint-Édouard (071), Saint-Michel-Archange (072), Sainte-Clotilde (073), Saint-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), Saint-Bernard (079), Saint-Romain (080), du Tournant (081), CFCS (085), L'Accore (087), EFPC (088) et CEAG/MEA/Envol/Sainte-Catherine (090).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4544-06-18

06.06 ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre au Ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un équilibre financier pour l'exercice 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les dépenses relatives à la période de rodage prévue au printemps 2019 de la nouvelle école spécialisée, devant ouvrir ses portes à la clientèle en août 2019, ne sont pas encore totalement évaluées et par conséquent ne font pas partie de ce budget et qu'elles feront l'objet d'une demande d'aide de démarrage et de financement ultérieurement auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de

la subvention d'équilibre est établie au montant de 19 961 297 482 \$ en date du 1^{er} mai 2018 en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 32 694 192 \$, en date du 1^{er} mai 2018, a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 25 989 186 \$
- Un nombre de 64 030 immeubles imposables de plus de 25 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 295 082 533 \$ et des dépenses de 295 082 533 \$ soit adopté et transmis au Ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Des remerciements sont adressés à madame Germen Brière et à son équipe pour tout le travail accompli!

À 19 h 44, monsieur Éric Allard, commissaire, quitte son siège.

07.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.C.-4545-06-18

07.01 ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION – PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT ET DÉBARCADÈRE

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser sur le terrain de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour l'aménagement du stationnement et débarcadère à intervenir entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de Châteauguay;

CONSIDÉRANT l'acte de servitude à intervenir entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de Châteauguay;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que le conseil des commissaires adopte le protocole d'entente pour l'aménagement du stationnement et débarcadère à intervenir avec la Ville de Châteauguay;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le protocole d'entente pour l'aménagement du stationnement et débarcadère à intervenir avec la Ville de Châteauguay et tout autre document requis pour donner suite à ce protocole, dont l'acte notarié visant à donner effet à la servitude.

Considérant que les numéros de lot de la Ville devront être confirmés par celle-ci et que certains détails devront ultérieurement être confirmés par la Ville, des modifications liées aux numéros de lot de la Ville ou d'autres modifications de forme n'ayant aucun impact sur les objets principaux de l'entente pourront être apportées au protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4546-06-18

07.02 ÉCOLE DE LA RIVE – PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT ET DÉBARCADÈRE –
Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser sur le terrain de l'école de la Rive;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour l'aménagement du stationnement et débarcadère à intervenir entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de Châteauguay;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que le conseil des commissaires adopte le protocole d'entente pour l'aménagement du stationnement et débarcadère à intervenir avec la Ville de Châteauguay;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le protocole d'entente pour l'aménagement du stationnement et débarcadère à intervenir avec la Ville de Châteauguay et tout autre document requis pour donner suite à ce protocole.

Considérant que les numéros de lot de la Ville devront être confirmés par celle-ci et que certains détails devront ultérieurement être confirmés par la Ville, des modifications liées aux numéros de lot de la Ville ou d'autres modifications de forme n'ayant aucun impact sur les objets principaux de l'entente pourront être apportées au protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4547-06-18

07.03 DÉROGATION À LA POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES (PABS) – PROJETS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES CONTRATS
Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,
que la Direction générale soit mandatée pour octroyer des contrats pendant la période estivale, soit du 27 juin au 27 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 19h50, monsieur Éric Allard reprend son siège

C.C.-4548-06-18

07.04 PLAN DIRECTEUR D'INVESTISSEMENTS 2018-2023

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le Plan directeur d'investissement permet à la Commission scolaire de planifier les projets d'investissements nécessaires pour assurer l'intégrité des bâtiments, la sécurité du personnel et la continuité de sa mission;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent le Plan directeur d'investissement 2018-2023;

que s'amorce immédiatement la planification de la réalisation des projets pour l'année 2018-2019 au sein de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4549-06-18

07.05 FERNAND-SEGUIN – SERVICE DE CONCESSION ALIMENTAIRE 2018-2019 AVEC UNE (1) OPTION DE RENOUVELLEMENT DE DEUX (2) ANS, APPEL D'OFFRES 17-074-AOI

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Margot Pagé, commissaire,

que le Service de concession alimentaire pour l'école Fernand-Seguin soit octroyé à **Les papilles en folie** pour l'année 2018-2019, avec une (1) option de renouvellement de deux (2) ans;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.06 SERVICE DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE 2018-2021 POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES, APPEL D'OFFRES 17-079-AOP, APPEL D'OFFRES 17-079-AOP

Ce sujet est retiré.

C.C.-4550-06-18

07.07 ÉCOLES LOUIS-CYR ET DAIGNEAU – PROTOCOLE D'ENTENTE, TERRAIN NAPIERVILLE – AUTORISATION DU MEES

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Promesse d'échange intervenue entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que le directeur du Service des ressources matérielles soit mandaté pour présenter, au Ministre de l'Éducation, une demande pour autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à échanger, de gré à gré, une partie du lot 96-12-1 et une partie du lot 96 du cadastre de Saint-Cyprien-de-Napierville, circonscription foncière de St-Jean-sur-Richelieu, d'une superficie approximative de 3 740 m² à la Municipalité de Napierville, pour une contrepartie autre que monétaire, soit la cession, par la Municipalité de Napierville, d'une partie du lot 27 ainsi que d'un lot identifié comme étant la projection de la rue Saint-Gabriel du cadastre du village de Napierville, circonscription foncière de Saint-Jean-sur-Richelieu, d'une superficie approximative de 7 450 m²;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer tous les documents requis afin de réaliser cette aliénation et cette acquisition, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.08 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-CONSTANT POUR LE PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE « LE LAC DES FÉES »

Ce sujet est retiré.

C.C.-4551-06-18

07.09 ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION – RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE, APPEL D'OFFRES 17-080-AOP-91707

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le réaménagement de la cour de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à **Construction Jacques Théorêt Inc.**, de Ormstown, pour un montant forfaitaire de **1 391 310,99 \$** avant les taxes (**1 599 659,81 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **14 juin 2018** ;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4552-06-18

07.10 ÉCOLE DE LA RIVE – RÉFECTION DES DÉBARCADÈRES ET TRAVAUX CONNEXES, APPEL D'OFFRES 17-078-AOP-91730

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection des débarcadères et travaux connexes à l'école de la Rive à **Les Pavages Ultra Inc.**, de Mercier, pour un montant forfaitaire de **442 340,55 \$** avant les taxes (**508 581,05 \$** taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du **14 juin 2018**;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Des félicitations sont adressées à monsieur Frédéric Grandioux et à son équipe pour la qualité des dossiers déposés auprès du Ministère de l'Éducation dans le dossier d'ajout d'espace.

07.11 ÉCOLE PIERRE-BÉDARD – UTILISATION DU STATIONNEMENT – LES GRILLADES À POUDRETTE, VILLE DE SAINT-RÉMI – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION C.C.-4509-05-18

Ce sujet est retiré.

C.C.-4553-06-18

08.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

À 20 h 17,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que la présente séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1310_CC\1311_PV\2017-2018\11a. 26 juin 2018_1312 ajournement.doc